



Patented  
Medicine Prices  
Review Board

Conseil d'examen  
du prix des médicaments  
brevetés

**DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT LA *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985, ch. P-4,  
dans sa version modifiée**

**ET DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT Alexion Pharmaceuticals Inc. (l'intimée)  
et son médicament « Soliris »**

### **ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER**

Décision rendue par le Panel d'audience sur la base du dossier écrit.  
Date de l'ordonnance : 13 mars 2015

1. COMPTE TENU de l'avis d'audience délivré par le Secrétariat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (le « **Conseil** ») le 20 janvier 2015 dans l'affaire susmentionnée;
2. ET COMPTE TENU de l'ordonnance du Conseil du 13 février 2015 concernant le calendrier;
3. ET COMPTE TENU de la défense déposée par l'intimée le 9 mars 2015;
4. ET COMPTE TENU de la demande du 11 mars 2015 déposée par les avocats du personnel du Conseil pour obtenir une ordonnance prorogeant le délai de dépôt d'une réponse conformément à l'article 19 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés* (les « **Règles** »).

LE CONSEIL STATUE QUE :

5. Le délai de dépôt d'une réponse par le personnel du Conseil en conformité avec l'article 19 des Règles est prorogé au **10 avril 2015**.

FAIT à Ottawa, le 13 mars 2015

Version originale signée par

---

Signé au nom du Panel par  
D<sup>r</sup> Mitchell Levine

## **AVOCATS/REPRÉSENTANTS**

Pour le personnel du Conseil :

Parul Shah  
David Migicovsky  
Chris Morris

Pour l'intimée :

Alan West  
Malcom Ruby

Pour la Colombie-Britannique :

Barbare Walman